



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, avis de motion fut donné et un projet de Règlement #228 intitulé « **RÈGLEMENT #228-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE** », a été déposé, conformément aux exigences de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le règlement #228 sera soumis pour adoption lors d'une séance qui aura lieu le 13 avril 2026 à 19h30.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité Municipalité Saint-Dominique-du-Rosaire

DONNÉ À ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN 2026.

Katy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

Je soussignée, Katy Fortier, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévues au Règlement # 210-24.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de mars 2026.

Katy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière
